

en vert : tronçon correspondant au RER vélo

Pontoise

| voie | configuration actuelle | configuration provisoire | commentaire |
|--|--|--|--|
| Pont entre Pontoise et St Ouen l'Aumône | 3 voies voitures | 2 voies voitures + 2 bandes cyclables (ou une bande bidirectionnelle) | Trottoirs à sens unique pour les piétons en raison de leur faible largeur |
| Quai du Pothuis entre la place du pont et la voie verte quai Eugene Turpin | 3 voies voitures | 2 voies voitures + 1 bande cyclable bidirectionnelle ou 3 voies voitures + bande cyclable sur trottoir côté Oise | |
| D14 (chaussée Jules César / avenue du Gal Gabriel Delarue) | 2x2 voies voitures | 2x1 voies voitures + 2 bandes cyclables | |
| D915Z (Bd Rédouane Bougara / rue de Gisors / Bd Jean Jaurès) | 2x1 voies larges ou avec contre-allées | 2 bandes cyclables en réaménageant l'espace de voirie ou et utilisant les contre-allées | Stratégique pour la liaison ville basse / hôpital / lycée / zones commerciales |
| Viaduc du Bd de la Viosne (D922) | Cet ouvrage aménagé pour la circulation des cyclistes est stratégique pour limiter le dénivelé entre Cergy centre et les hauts de Pontoise/Osny mais il est méconnu. Il est important de faciliter l'accès à cet ouvrage dans l'idéal par un aménagement du Bd de la Viosne, a minima par un balisage. | | Stratégique pour la liaison Cergy centre / hôpital / clinique |

Osny

| voie | configuration actuelle | configuration provisoire | commentaire |
|---|------------------------|--|--|
| Rue Aristide Briand | Rue à sens unique | DSC | |
| Rue des Hayettes (entre route d'Ennery et impasse des Hayettes) | Route agricole étroite | Accès réservé aux vélos, piétons et engins agricoles | Doublon avec la D915 pour les automobilistes. Liaison entre Pontoise et l'Oseraie / clinique |

Jouy-le-Moutier

| voie | configuration actuelle | configuration provisoire | commentaire |
|------|------------------------|--------------------------|-------------|
|------|------------------------|--------------------------|-------------|

| | | | |
|---|--|--|--|
| Rue des pendants | Rue à sens unique | DSC | |
| bd d'Ecancourt, rond point de la Croix St Jacques | fin de la piste cyclable dans le bas du bd non traitée | Autoriser les vélos à prendre la voie de bus, puis bande cyclable rond point de la Croix St Jacques jusqu'à l'av des saules brûlés | Plus rapide de prendre le rond-point de la croix St Jacques pour atteindre la piste du pont que de traverser le bd, la D55, et la D 48 |

Saint-Ouen l'Aumône

| voie | configuration actuelle | configuration provisoire | commentaire |
|---------------------------------------|------------------------------|---|---|
| D14 (rue de Paris) quartier de Liesse | 2x2 voies limitées à 70 km/h | 2x1 voies voiture + 2 bandes cyclables, limitée à 50 km/h | Seule liaison entre la bassin de Franconville et de Cergy-Pontoise (en attendant l'aménagement du chemin des terres neuves) |
| Ru de Liesse x chemin de Liesse | Escalier en bois | Installation d'une rampe d'accès cyclable | Liaison entre quartier de Liesse et centre de St Ouen l'Aumône |
| Avenue des Bellevues | 2x1 voies limitées à 50 km/h | 2x1 voies limitées à 30 km/h sur les portions non bordées de pistes cyclables | |

Cergy

| voie | configuration actuelle | configuration provisoire | commentaire |
|--|---------------------------------------|---|---|
| D922 (Rue de Vauréal) | 2x1 voies étroites limitées à 50 km/h | Franchissement de l'axe majeur réservé aux bus, cyclistes et piétons, limitation à 30 km/h | Le passage des bus est permis par une borne escamotable, la rue est en cul-de-sac afin de limiter la circulation de transit |
| Bd de l'Hautil (de la rue de Villarceaux à l'avenue Bernard Hirsch) x Bd de l'Oise (du Bd des Mérites à la bande cyclable en amont du pont sur l'Oise) | 2x2 et 2x3 voies | 2x1 et 2x2 voies + 2 bandes cyclables sur toute la voirie non pourvue de piste cyclable existante | |
| Avenue du parc / avenue du Sud | 2x1 voies larges ou 3 voies | 2x1 voies + 2 bandes cyclables. | |

| | | | |
|--|--|---|---|
| Fil d'Ariane (entre le rond-point du haut de Gency et Cergy-le-Haut) | Chicanes, absence de jalonnement clair | Réduire les entraves à la progression des cyclistes, matérialiser la continuité de l'itinéraire, jalonner les entrées/sorties et les principales directions | L'équipe municipale accepte de prendre en charge la réalisation de ces aménagements |
|--|--|---|---|